



DECISION N° 006 /MINEPAT/SWEDD/UCP/CSPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION DC N°001/DC/MINEPAT/SWEDD/UCP/CSPM/2023 DU 19/01/2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR SIX MOIS, EN FAVEUR DES PERSONNELS DU PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL (SWEDD) ET DE LEURS FAMILLES

Le Coordonnateur National de l'Unité de Coordination du Projet SWEDD

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2015/437 du 2 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère en charge de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'arrêté n°001/MINEPAT du 07 janvier 2022 portant création et organisation du Cadre institutionnel d'exécution du Projet Régional sur l'Autonomisation de la Femme et le Dividende Démographique au Cameroun (SWEDD)
 La Décision n°768/MINEPAT du 11 juillet 2022 portant constatation de la composition du Comité de pilotage et de suivi du Projet Régional sur l'Autonomisation de la Femme et le Dividende Démographique au Cameroun (SWEDD)
 Vu l'Accord de Crédit N°6660-CM
 l'Arrêté N° 171/A/MINMAP du 13 juin 2022 portant création d'une Commission Spéciale de passation des marchés auprès du Projet Régional sur l'Autonomisation de la Femme et le Dividende Démographique au Cameroun (SWEDD) ;
 Vu La Décision N°003/MINEPAT/SG/SWEDD/UCP/CN/2022 du 09 septembre 2022 portant constatation de la composition de la commission spéciale de passation des marchés auprès du Projet SWEDD.

DÉCIDE :

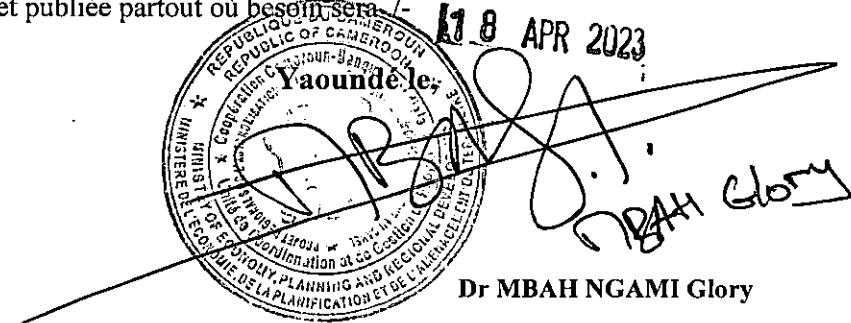
Article 1 : Le soumissionnaire ci-dessous cité est retenu comme adjudicataire du Contrat relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie pour six mois, en faveur des personnels du Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel et leurs familles :

PRESTATAIRE	NATIONALITE	MONTANT	DELAI D'EXECUTION
ZENITHE INSURANCE BP : 540 DOUALA Tél. : (237)694 29 84 57 Email : info@zenitheinsurance.com	Camerounaise	8 937 257 (Huit millions neuf cent trente-sept mille deux cent cinquante-sept) Francs CFA TTC	Six mois

Article 2 : Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Passé ce délai, lesdites offres seront détruites sans qu'il y ait lieu de réclamation.

Article 3 : Le représentant habilité de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à l'Unité de Coordination du Projet SWEDD, pour la souscription du contrat.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. -



Dr MBAH NGAMI Glory